

## Mise à disposition du public de documents relatifs à la gestion des inondations

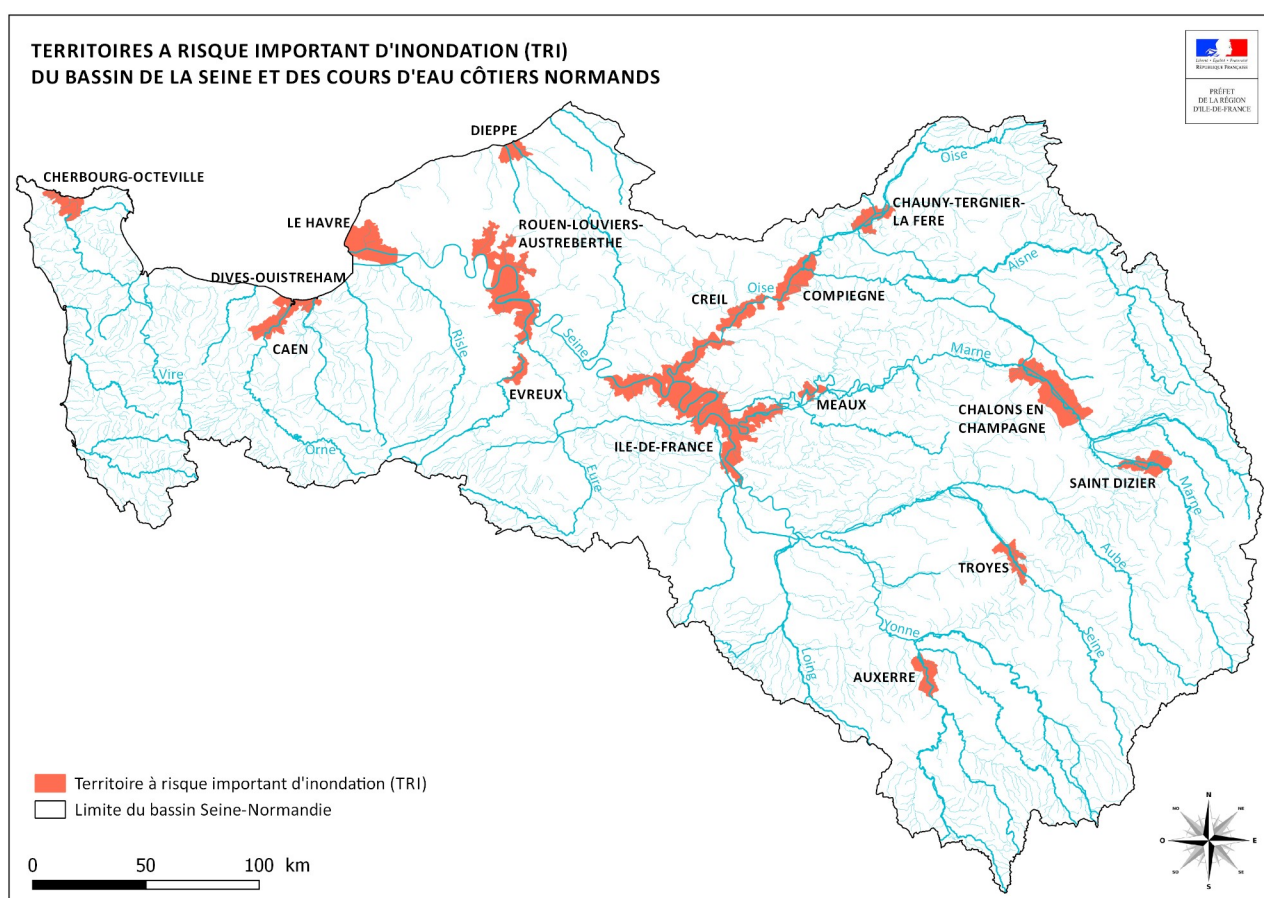
Dans le cadre de la mise en œuvre de la [directive inondation](#), de nouveaux outils ont été mis en place successivement depuis 2011. Leurs mises à jour sont prévues tous les six ans, si nécessaire, dans une logique d'amélioration continue. L'année 2018 est le démarrage du deuxième cycle de mise en œuvre de cette directive.

Une mise à disposition du public de documents afin de recueillir ses observations est ouverte du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 en application de l'article L.566-11 du code de l'environnement. Elle porte sur les enjeux de la gestion des risques d'inondation dans le bassin Seine-Normandie :

- [l'évaluation préliminaire des risques d'inondation](#) (EPRI) - état des lieux produit en 2011 consolidé en 2018 par un addendum. Entre 2011 et 2018, si l'état de la connaissance a progressé localement, il n'y a pas eu d'évolution majeure à l'échelle du bassin qui remette en cause cet état des lieux.

- les [territoires à risque important d'inondation](#) (TRI) du bassin – territoires à forts enjeux, prioritaires pour l'action.

La liste actuelle des 16 territoires à risques importants d'inondation (TRI) du bassin est maintenue sans ajout.



- [la synthèse provisoire des questions importantes qui se posent dans le bassin en matière de gestion des risques d'inondation, le calendrier, le programme de travail indiquant les modalités de mise à jour du plan de gestion des risques d'inondation.](#)

Il s'agit d'une nouvelle étape visant à informer et à consulter le grand public sur les grands enjeux de la gestion des risques d'inondation en amont de la révision du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Cette mise à disposition des documents sur les enjeux de la gestion des risques d'inondation est concomitante à celle engagée sur la [gestion de la ressource en eau](#).